

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :****Postulat Guy Gaudard et consorts - Et si le Canton de Vaud organisait les championnats du monde de l'apprentissage des métiers en 2023 ?****1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le vendredi 16 mars 2018 à la Salle de la Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Madame la Députée Sabine Glauser Krug ainsi que de Messieurs les Députés Stéphane Balet, Fabien Deillon, Guy Gaudard et Daniel Trolliet. Monsieur le Député Jean-Marc Nicolet était excusé.

En début de séance, Monsieur le Député Nicolas Croci Torti a été confirmé dans son rôle de président et de rapporteur.

Ont participé à cette séance, Madame la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) ainsi que Monsieur Lionel Eperon, Chef de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), et Monsieur Jean-Daniel Zufferey, Chef de la Division des affaires intercantionales et de transition (DIT). Monsieur Florian Ducommun a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant indique en préambule avoir formé une trentaine d'apprenti-e-s depuis la création de son entreprise tout en mentionnant que cela fait une dizaine d'années qu'avec des collègues de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) ils visitent deux fois l'an certains collèges lausannois afin d'informer les jeunes des possibilités offertes par la formation duale.

La genèse de ce postulat vient du fait que la Ville de Bâle aurait dû organiser l'édition 2021 des championnats du monde des métiers (*WorldSkills*). Faute de soutien financier de la part de la Confédération, la ville a depuis retiré sa candidature, ce qui a créé un tollé au niveau du Conseil national (CN).

Lors de la session parlementaire de mars 2018, une motion de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil National a été adoptée par le premier conseil¹. Cet objet parlementaire demande à ce que la Confédération soutienne et appuie une candidature de la Suisse aux Olympiades des métiers en 2023, puisque les prochaines se dérouleront à Kazan en 2019, puis à Shanghai en 2021.

En outre, le postulant souhaite rappeler que lors des championnats du monde 2017 qui se sont tenus à Abu Dhabi, les suisses ont ramené 20 médailles : 11 en or, 6 en argent et 3 en bronze. La Suisse se posant en tant que modèle international en matière de formation professionnelle, il convient donc d'appuyer celle-ci puisque tous les élèves ne sont pas aptes ou n'ont pas envie de suivre une formation académique.

De plus, le commissaire estime que d'autres cantons pourraient être intégrés dans la démarche afin d'organiser les prochains championnats du monde des métiers. Cela créerait en effet une belle « vitrine » puisque nombre d'entreprises internationales seraient invitées à visiter ces Olympiades, provoquant une formidable opportunité pour les entreprises suisses de démontrer la qualité de la formation duale.

¹ « [Pour que la Suisse organise les Olympiades des métiers \(World Skills\)](#) », Motion 17.3975, site web CuriaVista

Le budget relatif à l'organisation d'un tel événement s'élève à environ CHF 80 millions pour les frais d'organisation. Quelque 1'300 candidat-e-s provenant de 62 pays et 50 métiers sont représentés. L'évènement se déroule sur près d'une semaine et la surface utile serait de 200'000 m². Avec toutes les halles du Canton de Vaud et de ses voisins, il y aurait de quoi accueillir les concours de prestations manuelles. En ce qui concerne les logements pour les candidat-e-s et les accompagnant-e-s, la manifestation *Gymnaestrada* en 2011 a prouvé que la Ville de Lausanne avait les capacités d'organiser un tel événement. Le Canton possède ainsi toutes les infrastructures nécessaires pour être candidat à l'organisation des championnats du monde des métiers en 2023. Dès lors, le postulant demande que le Conseil d'Etat se positionne sur cette candidature vaudoise avec le concours, cas échéant, des cantons limitrophes.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La représentante du Conseil d'Etat salue ce postulat ainsi que ses objectifs, à savoir « *valoriser les efforts entrepris par le canton en faveur de la formation duale et de montrer son rôle majeur intercantonal dans le domaine de l'apprentissage* ». A ce titre, le premier point du Programme de législature du Conseil d'Etat 2017-2022 vise à renforcer la formation professionnelle puisque le taux d'entrée en d'apprentissage à la sortie de l'école obligatoire est passé de 52 % à 20 % en une trentaine d'année, l'âge moyen de cette entrée dépasse les 18 ans et qu'une forte proportion de jeunes sont orientés vers les structures de transition et de raccordement à la fin de leur cursus scolaire obligatoire. De plus, il est nécessaire d'avoir des réponses politiques en lien avec l'augmentation des jeunes à l'aide sociale. Ce postulat est donc un moyen parmi d'autres pour valoriser cette formation professionnelle.

Il s'agit désormais d'infléchir une courbe, à savoir pousser davantage de jeunes à choisir la voie de l'apprentissage comme tremplin, tout en stabilisant le nombre de gymnasiens. Cinq actions sont ainsi proposées dans le Programme de législature 2017-2022 pour valoriser la formation professionnelle, soit :

- *Développer l'intérêt et le lien des jeunes avec le monde du travail dès la scolarité par l'élargissement du catalogue de mesures d'information et d'actions de sensibilisation pour tous les élèves, quelles que soient leurs filières.*
- *Concevoir et déployer des renforts socio-éducatifs dans le cadre scolaire pour les élèves en situation de difficulté afin de leur permettre de reprendre le fil de leur formation.*
- *Favoriser l'augmentation des places d'apprentissage tant dans les écoles qu'en entreprise, ainsi que le nombre des commissaires d'apprentissage ; prévenir l'échec de la formation professionnelle par un soutien personnalisé systématique en cas de risques de décrochement.*
- *Créer, au niveau régional, des plateformes réunissant les acteurs de l'école obligatoire, de l'orientation professionnelle et de la formation postobligatoire (orientation, écoles professionnelles et entreprises formatrices).*
- *Encourager le développement de l'accès à la formation tout au long de la vie et l'intégration professionnelle et sociale (validation des acquis de l'expérience, formation continue, cursus adaptés à des publics en réorientation ou réintégration professionnelle, poursuite ou achèvement d'une formation tertiaire).*

Il y a de cela quelques semaines, le Conseil d'Etat a créé une plateforme entre les entreprises formatrices et les écoles professionnelles afin de travailler sur des mesures concrètes pour mettre en application le Programme de législature 2017-2022. Plusieurs groupes de travail ont ainsi été mis en place afin de plancher sur les mesures proposées pour la promotion de l'apprentissage en cours de scolarité, avec l'objectif de renforcer la participation des apprenti-e-s à des actions ou à des concours des métiers, comme par exemple les *SwissSkills*, version nationale des *WorldSkills*.

Le tout nouveau Directeur de l'enseignement post-obligatoire apporte quelques compléments sur cet outil particulier que sont les salons et les compétitions des métiers. Ces derniers ont une dimension marketing et sont assurément des « vitrines » de filières, de métiers, de savoir-faire et de savoir-être, sur lesquelles il convient de potentialiser. A cet égard, la Suisse qui s'est classée en seconde position après la Chine lors des derniers *WorldSkills*, s'est évidemment distinguée, et ce malgré sa faible population en comparaison avec d'autres pays participants.

Actuellement, le Canton de Vaud possède quatre « vitrines » : le Salon des Métiers et de la Formation qui se tient à Beaulieu, la Nuit de l'apprentissage, le Salon des formations post CFC et l'opération « Contrat d'apprentissage : last minute », laquelle permet de répondre à des demandes non satisfaites en lien avec des places d'apprentissage à pourvoir.

Il convient donc d'en faire davantage sur l'ensemble des mesures à disposition, mais également sur ces « vitrines » qui sont très attractives pour les jeunes. A cet égard, le Chef de la DGEP a pu constater une fréquentation ainsi qu'un engouement incroyable lors de l'édition tessinoise du Salon des métiers, à laquelle deux écoles vaudoises ont participé, soit le Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV) et l'Ecole romande d'arts et communication (ERACOM). Les jeunes qu'il a ainsi pu rencontrer étaient fiers d'être sur le stand afin de défendre les couleurs de leurs filières et représenter le Canton de Vaud.

Dès lors, il convient de se demander si la demande contenue dans le postulat ne mériterait pas une candidature au niveau national plutôt qu'internationale. A ce titre, il souhaite mentionner quelques chiffres relatifs à l'organisation des *SwissSkills*. La première édition a eu lieu à Berne en 2014 et a compté 56 associations professionnelles, 70 championnats, 130 métiers, 300 expert-e-s, 1'000 participant-e-s et 200'000 visiteur-se-s.

La seconde édition se tiendra également à Berne en 2018. Le budget d'organisation se monte à CHF 16.5 millions. La Ville (CHF 0.5 millions) et le Canton de Berne (CHF 2 millions) s'investissent à hauteur de CHF 2.5 millions, la contribution de la Confédération s'élève à CHF 9.2 millions, et les CHF 7.8 millions restants proviennent du sponsoring privé et d'autres revenus. De plus, 60'000 m² de surfaces d'exposition couverte sont nécessaires, auxquels s'ajoutent environ 30'000 m² à 40'000 m² de surfaces extérieures. L'organisation d'une telle manifestation demande donc des infrastructures conséquentes.

Suite aux interventions parlementaires mentionnées dans le postulat, la Ville de Bâle s'est portée candidate pour l'organisation des *WorldSkills* en 2023. Les différentes entités concernées s'attendent à devoir mettre à disposition 140'000 m² d'infrastructures intérieures et potentiellement 60'000 m² de surfaces extérieures, ce qui est beaucoup plus petit que le salon organisé dernièrement à Abu Dhabi. Par conséquent, des questions de capacité d'accueil en termes d'infrastructures ainsi que de support à l'hébergement se posent, puisque les *WorldSkills* comptent environ 200'000 participant-e-s d'une septantaine de pays, et ce sans compter les visiteur-se-s, ce qui représente bien davantage que les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ).

Le Conseil fédéral ayant promis un soutien conséquent de la Confédération pour l'organisation des Olympiades des métiers à Bâle en 2023, il serait plus opportun d'envisager la tenue des *SwissSkills* en 2022 et de viser une candidature romande tout en entrant dans une logique intercantonale, puisque Beaulieu offre une surface de 30'000 m². La réalisation financière d'événements de ce type étant relativement lourde, le Canton de Genève n'en fait clairement pas une priorité à ce stade. Si ce postulat est renvoyé au Conseil d'Etat, il donnerait toutefois une assise et un certain élan à la mise en place d'une édition helvétique.

Le Chef de la DIT rappelle que les résultats pour la Suisse latine ont été beaucoup plus faibles, en termes de médailles, lors des derniers championnats du monde des métiers. Dès lors, mettre sur pied une telle « vitrine » encouragerait certaines entreprises romandes à participer à ces manifestations au travers de leurs apprenti-e-s. En outre, l'administration discute avec l'ensemble des cantons romands et la Confédération afin d'améliorer la position de *SwissSkills* et de favoriser la participation des cantons latins, étant donné que les médailles ont également été obtenues en grande partie par des candidat-e-s alémaniques. Par ailleurs, il estime tout comme ses préopinants, qu'il conviendrait de se concentrer tout d'abord sur l'organisation de championnats au niveau helvétique avant de passer au niveau international. Enfin, lors d'une discussion bilatérale informelle, le représentant de la partie latine du canton de Berne qui prépare actuellement les *SwissSkills* 2018 a laissé entendre qu'il serait possible de bénéficier de leur expérience en la matière.

4. DISCUSSION GENERALE

Le premier commissaire à s'exprimer déclare ses intérêts en tant qu'ancien expert international pour le concours des métiers de l'électronique. A ce titre, il estime qu'il n'y a effectivement pas mieux que le concours mondial des métiers pour motiver les jeunes à apprendre un métier.

Ayant participé à l'édition 2001 qui s'est déroulée à St-Gall, suite au désistement de dernière minute de Dubaï, il se souvient d'infrastructures énormes et du fait que ses enfants étaient motivés à percer dans quelques métiers. Cette année-là, le canton de St-Gall a observé une hausse considérable des demandes d'apprentissage puisque de nombreux jeunes avaient pu assister à des démonstrations. Dans le cadre de la promotion des métiers, il a été relevé qu'il convient de faire rêver les jeunes.

Ensuite, le commissaire estime qu'il n'y a pas véritablement de différences entre le championnat mondial et suisse au niveau des métiers représentés. En revanche, le dimensionnement et le nombre d'infrastructures peuvent devenir gigantesques à l'échelle du championnat du monde. Par exemple, jusqu'à 30 pays peuvent être représentés pour les métiers relatifs à la mécanique automobile et il convient ainsi que chacun dispose d'un atelier, d'une voiture ou encore d'un pont-élévateur. Au niveau helvétique, il est possible de limiter le nombre de candidat-e-s puisque ce sont les associations professionnelles qui gèrent ces éléments, alors que dans le cadre des championnats du monde, chaque pays peut inscrire un-e candidat-e et un-e expert-e par métier. De plus, *WorldSkills* possède un règlement limitant le nombre de métiers à une quarantaine, alors que *SwissSkills* propose des métiers que l'on ne voit pas dans les concours internationaux tels qu'agriculteur ou constructeur de route par exemple.

A la lecture de ce postulat, le commissaire a immédiatement pensé à l'organisation d'un championnat helvétique, ce qui permettrait selon lui d'atteindre les mêmes objectifs. De plus, dans son avis du 14 février 2018 relatif à la motion 17.3975, « *le Conseil fédéral rejette la motion. Si la motion devait être adoptée par le premier conseil, le Conseil fédéral se réserve la possibilité de proposer au second conseil de la transformer en mandat d'examen* ». Il n'est donc pas certain que le soutien pour l'organisation des *WorldSkills* en 2023 soit véritablement acquis. Dans l'hypothèse où la Ville de Bâle serait néanmoins choisie pour organiser cet événement, la candidature lausannoise n'aurait plus de raison d'être avant de nombreuses années.

Une commissaire souhaite savoir si les entreprises formatrices obtiennent un soutien en cas d'envoi d'un-e candidat-e. En outre, elle se demande si l'organisation d'un championnat des métiers pourrait valoriser les régions d'altitudes en décroissant, par exemple, quelques épreuves.

La Conseillère d'Etat indique qu'une véritable stratégie devrait être mise en œuvre afin d'encourager les entreprises romandes à participer à ces concours.

Le Chef de la DIT ajoute que les entreprises obtiennent un immense retour sur investissement lorsqu'un-e de leur candidat-e termine champion-ne du monde ou suisse. Certaines entreprises alémaniques travaillent en ce sens afin d'obtenir à intervalles réguliers des médaillé-e-s. De plus, il y a actuellement un manque d'expert-e-s romand-e-s pour encadrer ces jeunes. En ce qui concerne les régions d'altitudes, l'administration a tenté d'associer des jeunes en apprentissage dans l'organisation et l'encadrement des JOJ, et ce dans la mesure du possible.

Pour le Président par contre, il ne semble y avoir d'infrastructures suffisamment grandes pour accueillir une ou plusieurs épreuves d'un tel championnat.

Un troisième commissaire se demande s'il ne serait pas opportun de s'approcher du Canton de Bâle en vue d'organiser certaines épreuves sur sol vaudois.

Le Directeur général de l'enseignement post-obligatoire estime que la tenue d'une épreuve pourrait, certes, être envisagée dans le Canton de Vaud même s'il n'est pas certain que tactiquement les bâlois verraient cela d'un très bon œil.

La Cheffe de département ajoute qu'organiser un championnat crée une émulation. A titre d'exemple, le Canton de St-Gall possède des statistiques inverses aux vaudoises, puisqu'il dénombre seulement 13% de gymnasiens. Il y a donc une corrélation entre la tenue de ces championnats avec un fort engouement des jeunes pour l'apprentissage. Organiser une seule épreuve ne provoquerait ainsi pas un véritable emballement, c'est pourquoi le Conseil d'Etat envisagerait la tenue d'un championnat suisse plutôt que mondial, en collaboration avec les autres cantons romands.

Le postulant est satisfait d'entendre l'ensemble des propos qui ont été tenus jusqu'ici. Ayant appris que son apprenti avait été présélectionné pour les championnats suisses, le postulant mentionne avoir entraîné celui-ci dans son entreprise au travers de différents exercices.

En outre, il est persuadé que Vaud, avec l'appui des autres cantons romands, est en mesure de proposer une candidature pour la tenue des championnats du monde étant donné que le Canton possède un certain savoir-faire en matière d'organisation et d'hébergements, preuve en est la tenue des championnats du monde de hockey et des JOJ en 2020. Néanmoins, le postulant est disposé à entrer en matière pour organiser les prochains *SwissSkills* plutôt que les *WorldSkills*.

En tant que formateur, il a pu constater que les jeunes changent complètement entre leur entrée et leur sortie en apprentissage puisque ceux-ci ont été valorisés et se sont épanouis. Enfin, il souligne que certains établissements scolaires attendent chaque année avec impatience la séance de présentation des métiers. Dans le même esprit, il a pu constater un engouement croissant chez les jeunes à participer au Salon des Métiers et de la Formation à Beaulieu.

Un autre commissaire est interpellé par le fait que seuls 20 % des jeunes suivent désormais la voie de l'apprentissage. Dès lors, il souhaite connaître la répartition actuelle des élèves sortant de l'école obligatoire entre les différentes filières et se demande quelle serait la proportion idéale.

La Conseillère d'Etat rappelle que ces chiffres sont contenus dans le Numerus hors-série de juin 2016, annexé au présent rapport.

« Jusqu'en 1987, au terme de l'école obligatoire, la moitié des élèves (52 %) enchaînaient directement par une formation professionnelle. Cette proportion s'est réduite de manière significative, passant de 45 % en 1991 à 37 % en 2000 et à 20 % en 2015. A l'inverse, le gymnase (école de culture générale et de commerce, école de maturité) attire davantage d'élèves : 44 % en 2015, contre 27 % en 1978. » (p. 4 du Numerus).

En outre, il convient de rappeler que le système éducatif vaudois est capillaire et propose différentes passerelles ; il n'est donc pas aisé de déterminer une proportion idéale.

Le Chef de la DGEP complète encore qu'il est possible d'observer, à court terme, les branches connaissant une pénurie ou une pléthore d'offres. A moyen et long terme, il convient d'effectuer davantage de projections. Grâce à l'évolution du numérique dans le monde de l'économie, certaines prévisions estiment que 60 à 80 % des métiers de 2035 ne sont pas connus aujourd'hui. La formation duale propose ainsi une excellente plateforme de dialogue visant à réfléchir sur les métiers de demain.

Le Président note tout de même que ce chiffre de 20 % doit être interprété avec tous les filtres nécessaires.

Au final et suite à une courte discussion, les membres de la commission acceptent à l'unanimité de se prononcer sur une prise en considération totale du postulat. A cet égard, le rapporteur soussigné insiste sur le fait que le postulant, à l'instar de l'ensemble des commissaires présents, émet le vœu que le Conseil d'Etat se positionne en vue d'organiser l'une des prochaines éditions des Championnats Suisses des Métiers (*SwissSkills*) et que cet événement puisse s'inscrire dans la continuité dans notre Canton, à tout le moins en Romandie, afin d'offrir une vitrine sur le long terme à la formation duale.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Ollon, le 29 avril 2018.

*Le rapporteur :
(Signé) Nicolas Croci Torti*

Annexe :

- Numerus hors-série de juin 2016 : L'orientation des jeunes au terme de la scolarité obligatoire et des filières de transition